

**Liste des modifications apportées par la version 8  
du guide des examens biologiques : PREA TOUS M FI 005**

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
5.3	Actualisation de la <u>figure 1</u> (organigramme fonctionnel et nominatif processus) suite à la révision du document dont elle est extraite
5.4	Laboratoires sous-traitants Actualisation du <u>lien vers le guide des examens de l'EFS BFC</u>
6.2	Actualisation du <u>numéro d'accréditation</u> du laboratoire (8-4194 au lieu de 8-3611)
6.5	Actualisation de la <u>description des bons d'examens</u> suite à leur refonte : - bon classique * recto : examens réalisés par le laboratoire * verso : examens sous-traités - bon de microbiologie : classement des examens par nature d'échantillon et laboratoire de réalisation - suppression du bon antérieur de parasitologie Actualisation de la <u>figure 2</u> (bandeau supérieur du bon d'examens)
7.1	Matériel de prélèvement : - Actualisation du <u>tableau 2</u> (liste des récipients pour échantillons) - Actualisation du <u>tableau 3</u> (kits de prélèvements du fournisseur Biomnis) - Ajout du <u>tableau 4</u> (kits de prélèvement du fournisseur CHU Lyon)
7.2	- Ajout d'une figure pour illustrer le choix des sacs pour l'acheminement des prélèvements au sein du CHM ( <u>figure 4</u> ) - Actualisation de la figure relative au prélèvement des gazométries ( <u>figure 5</u> )
8.1	Examens du secteur Hémostase - Actualisation de la <u>liste des examens accrédités</u>
9.2	Examens sous-traités du secteur Hématologie - Myélogramme : le commentaire « En l'absence de résultat récent, joindre impérativement un échantillon de sang pour réalisation d'une NFP » est remplacé par « « En l'absence de résultat <u>du jour</u> ... » » - Immunophénotypage lymphocytaire (Chalon) : * le commentaire « En l'absence de résultat récent, joindre impérativement un échantillon de sang pour réalisation d'une NFP » est remplacé par « « En l'absence de résultat <u>du jour</u> ... » » * modification du volume requis : sang : 2 tubes EDTA, 4mL minimum (au lieu de 1 tube) moelle : 1 tube EDTA, 3mL minimum * modification des jours et horaires de prélèvement et acheminement au laboratoire : lundis et mercredis avant la navette de 16h30 (au lieu de lundis et mercredis toute la journée et mardi et jeudi avant 9h) - Immunophénotypage (Dijon) Ajout de la précision : « contexte d'hémopathie aigüe ou contexte de syndrome lymphoprolifératif chronique en dehors des jours d'envoi au CH de Chalon » - Caryotype oncohématologique (Lyon) : * modification volume requis : sang : 3 tubes héparine de lithium (au lieu de 1 tube) - Recherche de transcrit BCR-ABL Ajout de la précision « préciser sur la prescription s'il s'agit d'un diagnostic ou d'un suivi »

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
11.1	<p>Examens du secteur Biochimie :</p> <p>- <u>Modification des consignes pour</u> :</p> <p>* <u>acide urique urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un <b>échantillon</b> (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire). Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) » (en remplacement de : « Ne pas mettre les urines au réfrigérateur pendant le recueil »)</p> <p>* <u>calcium urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un <b>échantillon</b> (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire). Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>créatinine urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un <b>échantillon</b>. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire. » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>glucose urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un <b>échantillon</b>. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>ionogramme urinaire</u> : « Privilégier le recueil d'un <b>échantillon</b>. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil). » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>microalbuminurie</u> : « Privilégier le recueil d'un <b>échantillon</b> (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire) en <b>milieu de jet</b>. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) Examen à renouveler en raison des variations nyctémérales.» (en remplacement de « sur échantillon d'urines »)</p> <p>* <u>phosphore</u> : « Privilégier le recueil d'un <b>échantillon</b> (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire). Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil) » (en remplacement de « Noter la diurèse/ 24h. »)</p> <p>* <u>protéines urinaires</u> : « Privilégier le recueil d'un <b>échantillon</b> (résultat exprimé en ratio par rapport à la créatinine urinaire) en <b>milieu de jet</b>. Le recueil des urines de 24h n'est pas nécessaire (s'il est réalisé, il doit impérativement être conservé au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil). Examen à renouveler en raison des variations nyctémérales.» (en remplacement de « sur échantillon d'urines »)</p> <p>* <u>gazométries</u> : volume minimal exigé 1mL (au lieu de 0,7mL)</p> <p>- <u>Modification des délais d'acheminement</u> :</p> <p>* <u>protéinurie</u> : 4h (au lieu de 24h)</p> <p>* <u>microalbuminurie</u> : 4h (au lieu de 24h)</p> <p>* <u>glucosurie</u> : 2h (au lieu de 24h)</p> <p>- <u>Ionogramme urinaire</u> : ajout de la précision « sodium, potassium, chlore, urée »</p> <p>et <u>suppression de la ligne urée urinaire isolée</u></p> <p>- <u>Actualisation de la liste des examens accrédités</u></p>
11.2	<p>Examens sous-traités du secteur Biochimie :</p> <p>- <u>acides biliaires</u> : <u>changement de sous-traitant</u> (Biomnis en remplacement du CHU de Dijon)</p>
12	<p>Examens du secteur Bactériologie - Microbiologie : refonte du paragraphe entier suite à la réorganisation du secteur</p>